

## **Fermeture des crèches, établissements scolaires, ... : le Département se mobilise pour accompagner les familles**

*Le Chef de l'État a annoncé hier la fermeture de tous les établissements accueillant des enfants à compter du lundi 16 mars. Cette mesure va bouleverser le quotidien des élèves et des familles en Corrèze.*

*Le Département appelle à respecter les consignes nationales pour éviter la propagation du Coronavirus - Covid19 et se mobilise en parallèle pour apporter des solutions concrètes aux familles.*

### **Un numéro de téléphone unique gratuit accessible 24h/24 pour joindre les services du Département dans les domaines suivants :**

- l'accueil dans les collèges et l'enseignement numérique
- la garde des enfants
- le suivi des personnes âgées et handicapées.

**Tel : 0 800 19 00 19**

### **Un service minimum d'accueil dans les collèges**

À compter de ce lundi 16 mars, les 9 000 élèves des 25 collèges publics de la Corrèze sont concernés par la fermeture des établissements et le confinement à domicile décidés par le Gouvernement.

Pour accompagner les familles qui ne disposent d'AUCUNE solution de garde alternative, le Département mettra en place lundi un **service minimum d'accueil réservé UNIQUEMENT** aux élèves dont les parents sont des **personnels soignants, aides à domicile, services de secours et de sécurité**, ... pour qui la présence au travail est indispensable à la continuité de nos services de soins et de secours (sur présentation d'un justificatif).

Ces élèves seront accueillis en veillant au respect de toutes les mesures de prévention sanitaire (répartition en salle par petits groupes, pas de récréation collective, ...).

### **Une continuité des apprentissages grâce au numérique pour les collégiens**

Dans le cadre du plan départemental "ecollege19", 7 500 tablettes éducatives sont à disposition des collégiens corréziens.

Ces tablettes sont connectées à un Espace Numérique de Travail personnel permettant l'échange entre chaque élève et ses professeurs. Grâce à la technique choisie par le Département depuis 2016, cet espace est également accessible de n'importe quel poste informatique avec les codes d'accès personnels de l'élève.

Concrètement, le professeur dépose des cours et des devoirs à faire dans cet espace où l'élève peut ensuite rendre sa copie à son enseignant pour correction.

### **Un accompagnement pour trouver un mode de garde adapté pour les enfants**

La Corrèze compte 930 assistantes maternelles agréées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental et 300 places sont actuellement disponibles pour des enfants de moins de 3 ans.

Afin de faciliter la garde d'enfants pour les familles en cette période exceptionnelle, le service PMI du Département s'attachera à les **mettre en relation avec une assistante maternelle à proximité** de leur domicile.

Les puéricultrices assureront également des missions de conseil par téléphone (0 800 19 00 19) auprès des familles et proposeront un accompagnement dans la recherche d'une personne pour la garde d'enfants durant cette période.

### **Un suivi renforcé pour les personnes âgées isolées**

En complément du plan national décidé pour les EHPAD, le Département a souhaité conduire une action spécifique en faveur des personnes isolées.

La plateforme Corrèze Téléassistance compte aujourd'hui 6 500 personnes âgées abonnées au service permettant de disposer d'une assistance en cas d'urgence au domicile (incident domestique, chute,...) et de déclencher une intervention sur place, soit d'une personne de la famille ou du voisinage, soit des services de secours en cas de besoin.

Dans la période qui s'ouvre, le suivi de ces personnes va être renforcé avec **un appel téléphonique plus régulier de la part d'un conseiller pour rassurer, prendre des nouvelles et vérifier l'état de santé.**

En parallèle, le Département et les instances de coordination de l'autonomie vont identifier les **personnes âgées de plus 70 ans qui ne disposent pas de Corrèze Téléassistance et les contacter régulièrement par téléphone.**

Les personnes souhaitant bénéficier de ce suivi sont invitées à se faire connaître auprès de leur instance locale de l'autonomie ou au numéro départemental 0 800 19 00 19.

## **Le maintien du lien social et familial pour les personnes hébergées en établissement**

Depuis cette semaine, les visites sont interdites dans tous les établissements d'hébergement des personnes âgées et/ou handicapées. Pour maintenir le lien social et familial de ces personnes dans cette période difficile à vivre pour elles, le Département propose une solution avec la plateforme numérique "CULTURE à VIE".

Cette plateforme, disponible dans 59 établissements corréziens, offre un contenu d'animations individuelles pour les résidents (jeux, karaoké, ...).

Elle permet aussi et surtout de réaliser **des appels visio entre la personne résidente et sa famille.**

Le Département a invité les Directeurs d'Établissements à déployer largement ce dispositif pour permettre aux résidents de conserver leur lien familial.

## **Un accès facilité aux consultations des centres départementaux de santé Corrèze Santé.**

Afin de garantir l'accès à une consultation de médecine générale sur les territoires en manque de généralistes, les centres Corrèze Santé d'Égletons et de Neuvic seront ouverts du lundi au vendredi de 8h à 20h, puis le samedi matin.

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro : 0.805.29.19.09.

**Les services départementaux restent pleinement mobilisés dans cette période pour accompagner les Corréziens dans leur quotidien.**